

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-375/SG/FIN autorisant M. Moussa Ahmed Idriss à acquérir une parcelle de terrain non bâtie, sise à Djibouti, en bordure du boulevard périphérique d'Ambouli (partie du titre foncier n° 349) .

n° 73-375/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
7 mars 1973

Numéro JO
n° 6 du 25/03/1973

Date du numéro
25 mars 1973

TEXTE INTÉGRAL

M. Moussa Ahmed Idriss est autorisé à acquérir une parcelle de terrain non bâti, sise à Djibouti, en bordure du boulevard périphérique d'Ambouli et faisant partie d'un terrain plus vaste immatriculé au livre foncier du Territoire sous le n° 349 au nom de Mme Kaltoum Ahmed Ben Ahmed.